



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Propagation d'actes contre la France

Question écrite n° 31802

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les évènements en Martinique et sur tout lieu du territoire national. Après les honteuses et stupides destructions en Martinique des statues de Colbert et de Victor Schœlcher, le père de l'abolition de l'esclavage, c'est au tour de celles de Joséphine de Beauharnais et de Pierre Belain d'Esnambuc de subir le même sort. Aux discours antiesclavagistes et anticolonialistes se substituent dorénavant des actions calquées sur le mouvement américain du « *black lives matter* » visant à faire de l'homme blanc le responsable de tous les maux de la planète dont il faut éradiquer les représentations voire la présence. On est en plein délire, or il semble malheureusement que les responsables politiques ont depuis fort longtemps alimenté la machine qui éclate au grand jour. On ne peut, en effet, qu'être frappé par la correspondance avec le repentir permanent vis-à-vis de l'histoire de France comme de la culpabilité vis-à-vis du développement économique destructeur du climat. L'abattage en France des statues en est le fruit. La négation par les dirigeants successifs du passé somme toute glorieux et la dilution de l'État dans un conglomerat antinational et européiste sont la source de cette haine de la France dans les populations étrangères du territoire. Dans un passé récent, l'appréciation équilibrée de la colonisation dans un texte législatif visant la formation des collégiens et lycéens ne fût pas promulgué, que dire du « crime contre l'humanité » attribué à l'œuvre colonisatrice par la plus haute autorité. Le retour dans l'actualité des conditions du décès du délinquant Adama Traoré est à cet égard significatif. Des représentants des partis de gauche ont manifesté leur soumission au cours de séances de contrition collective pitoyables participant à cette orchestration de la condamnation de l'histoire nationale. Quel crédit peut-on accorder à une telle nation ? Il n'est pas étonnant que le ressentiment de la communauté d'origine africaine, présente sur le territoire national, à l'égard de la France ne cesse de s'aviver, provoquant, chez les nouvelles générations de celle-ci, la justification d'actes incivils, délictuels voire criminels. Quel avenir donner à la génération des enfants de l'immigration lorsqu'il leur est répété à l'envi que la nation d'accueil est criminelle ? Ce qu'annonçait, en démissionnant de son poste, un ministre de l'intérieur se produit désormais malheureusement quotidiennement. Les Français assistent médusés à quelque chose qui leur apparaît tenir du rituel de la préparation à des actions de plus grande envergure. Le fossé entre les Français « de souche » et les nouveaux venus ne peut que s'agrandir. Il est temps que les pouvoirs publics sortent de cette autoflagellation pour prendre la mesure de ce qui est en train de se passer et engagent les mesures fortes, adéquates, contraires à tout ce qui est poursuivi depuis la mise en place des mesures de rapprochement familial. Il lui demande si une nouvelle politique est envisageable sur tout ce qui concerne l'immigration mise en place dans les années 1970 et quelles mesures visant à cet objectif pourraient rapidement être engagées.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31802

Rubrique : Immigration

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5380

Question retirée le : 18 janvier 2022 (Fin de mandat)